MIEUX ENSEMBLE

N° 32
JUIN
2025

ACTION PUBLIQUE P. 7

L'agglo, partenaire de votre quotidien

BUDGET P. 12
Un budget ambitieux mais prudent

AGRICULTURE P. 17
Pour un développement local durable

Saint-Louis agglo

4

DÉCHETS

Demandez votre badge !

6

ENVIRONNEMENT

Contenir le scarabée japonais

11

COMPÉTENCE

Un contrat pour les services aux familles

TRANSITION

Préserver la biodiversité dans son jardin

AGENDA

Ouverture estivale du centre nautique Pierre de Coubertin

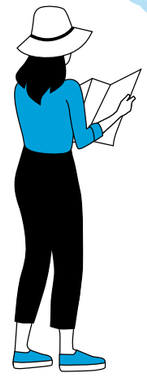

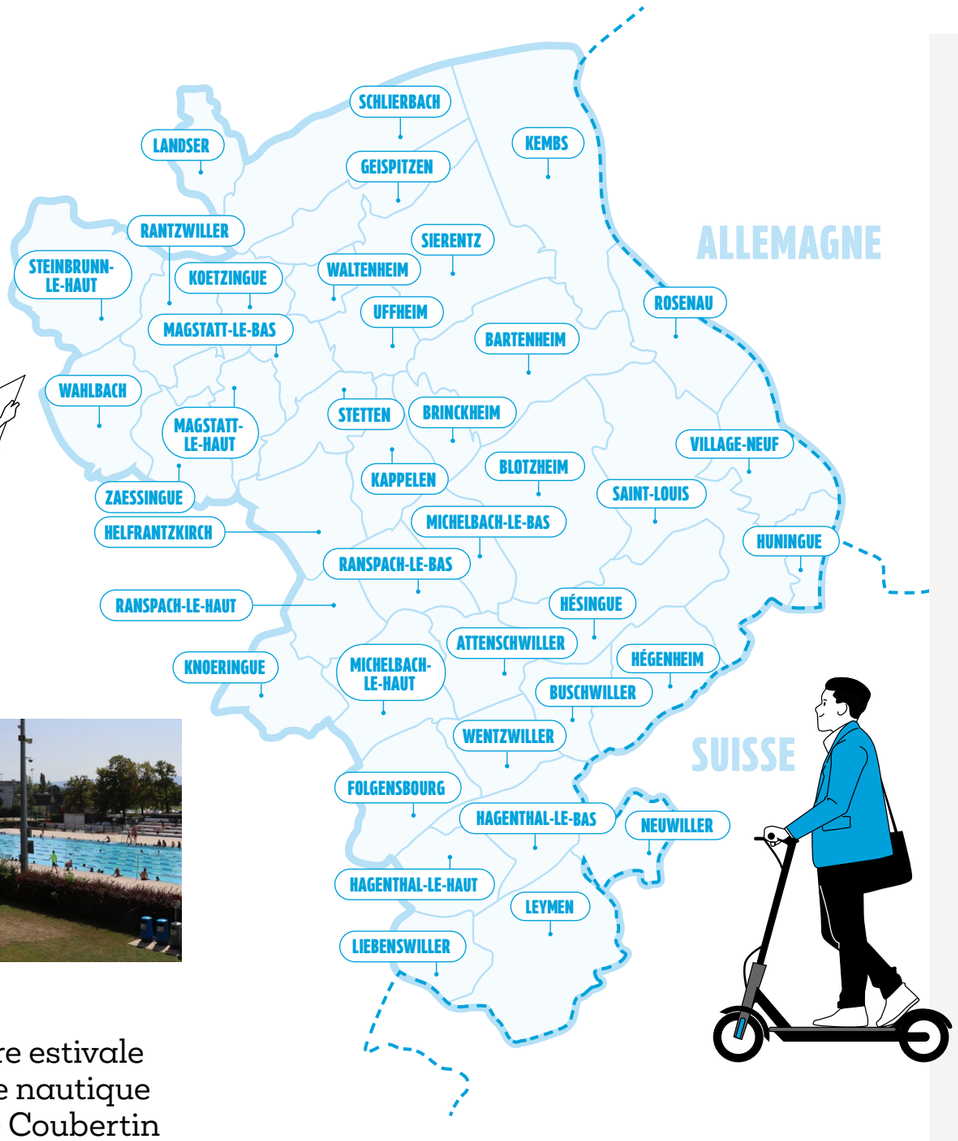

40 communes

84 384 habitants
au 1er janvier 2023

Face aux défis, SLA s'adapte.

Vous tenez entre vos mains un nouveau numéro du magazine intercommunal *Mieux Ensemble* entièrement repensé. Construit avec les acteurs socio-professionnels, les élus et les agents de la collectivité, la maquette a été retravaillée pour donner au lecteur une présentation plus attrayante des actualités de l'Agglomération mais aussi être au plus près des préoccupations de chacun. J'espère que cette nouvelle formule recueillera votre adhésion.

Dans un contexte financier toujours plus contraint, le budget 2025 se veut prudent mais ambitieux. Il a été construit de manière à maintenir un niveau de service élevé sur notre territoire, à garantir un cadre de vie agréable, ou encore à être attractif pour les activités économiques. Il avoisine les 32 millions d'€ en investissement et 90 millions d'€ en fonctionnement.

Les investissements structurants programmés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement se poursuivent avec 13 millions d'€ destinés aux grands projets en 2025, menés dans la continuité de ceux engagés depuis 2020.

La contamination de l'eau par des PFAS dans 11 de nos communes constitue un défi majeur que nous devons relever. SLA s'est pleinement mobilisée dans la recherche de solutions permettant un retour à des concentrations conformes à la norme qui s'appliquera à partir du 12 janvier 2026. Des unités mobiles de traitement seront installées au cours du 2e semestre pour rétablir une eau potable de qualité avant la fin de cette année.

Enfin, le dossier vous propose de revenir sur les engagements pris par l'Agglomération depuis 2020 dans ses différents domaines de compétences.

Je vous souhaite une très bonne lecture et un agréable été !

Jean-Marc Deichtmann
Président de Saint-Louis Agglomération

Le magazine intercommunal "Mieux Ensemble" est édité par Saint-Louis Agglomération. • Directeur de publication : Jean-Marc Deichtmann • Maquette : Résonance Publique • Rédaction et mise en page : Résonance Publique en collaboration avec le Comité de rédaction et la Direction de la Communication de Saint-Louis Agglomération. • Photographies : Saint-Louis Agglomération ; 5A3F ; Adobe Stock ; Freepik • Impression : Gyss Imprimeur • Date de parution : juin 2025 - Tirage : 44 375 exemplaires • Dépôt légal : juin 2025 - ISSN : 2104-9130 • Imprimé sur papier issu de filière durable

LE TRI FACILE — BAC DE TRI

On reste connectés :

agglo-saint-louis.fr

INFORMATION

Votre mag fait peau neuve !

Bienvenue dans la nouvelle version du *Mieux Ensemble*. Plus clair, plus lisible, plus proche de vous : votre magazine intercommunal fait peau neuve pour mieux parler du territoire et de ses actions. Cette refonte, imaginée avec notre agence de communication, est le fruit d'une aventure collective sous forme d'ateliers menés avec des partenaires locaux, des élus et des agents de Saint-Louis Agglomération. Un travail d'équipe pour un magazine qui vous ressemble davantage !

DÉCHETS

Contrôle d'accès aux déchetteries : demandez votre badge !

Ça se passe sur : tout le territoire

À partir du 1er octobre 2025, l'accès aux déchetteries de Saint-Louis Agglomération sera réservé aux habitants des 40 communes membres grâce à un badge indispensable.

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement des sites, tout en permettant leur accès aux seuls usagers du territoire.

Comment obtenir un badge ?

- **En ligne :** créez votre e-badge *via* le portail usager : agglo-saint-louis.ecocito.com
- **En version carte physique :** la demande est à effectuer sur le portail internet de la collectivité ou *via* un formulaire papier, disponible en mairie, en déchetterie ou sur le site de Saint-Louis Agglomération.

Flashez ce QR code pour créer votre e-badge

2E TRIMESTRE 2025
Mise en place des barrières

1ER OCTOBRE 2025
Badge indispensable

Qui peut obtenir un badge ?

Les propriétaires occupants ou locataires domiciliés dans l'une des communes de Saint-Louis Agglomération.

Accès et conditions

Après avoir fourni les justificatifs nécessaires à la création du compte, les particuliers se verront délivrer un badge qui leur autorisera un quota de 52 passages gratuits par an en déchetteries. Au-delà, les passages supplémentaires seront facturés.

INFORMATION

PFAS*: une mobilisation forte pour une solution pérenne

"SLA agit pour traiter le " dossier PFAS ", avec des solutions à court terme, avec les Unités Mobiles et l'aide financière pour les personnes sensibles votées le 14 mai, à moyen terme avec la construction de 3 usines de traitement d'ici 2027 et enfin à long terme avec l'étude d'un maillage des réseaux d'eau avec les territoires voisins."

Thierry Litzler,
Vice-Président
en charge de l'eau

Qui sont les personnes sensibles ?

Les personnes sensibles sont :

- Les nourrissons jusqu'à 2 ans,
- Les femmes enceintes et allaitantes,
- Les personnes immunodéprimées :
  - les patients greffés ou en attente de greffe ;
  - les personnes sous traitement immunosuppresseur ou chimiothérapie ;
  - les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (cancer, VIH, aplasie) ;
  - les personnes âgées très fragilisées.

Quelles actions vont être mises en œuvre par Saint-Louis Agglomération ?

- Avant le 31 décembre 2025, des unités mobiles de traitement seront mises en place afin de rétablir la conformité de l'eau potable (norme applicable au 12/01/2026).
- Des usines de traitement vont être construites et seront opérationnelles courant 2027. Elles remplaceront alors les unités mobiles de traitement.

Quel est le coût de ces solutions ?

Les coûts estimés sont les suivants :

- Unités mobiles de traitement : 6 500 000 € HT
- Construction des usines de traitement : jusqu'à 13 500 000 € HT
- Exploitation des usines de traitement : 600 000 € HT par an

Saint-Louis Agglomération recherche activement des cofinancements.

* Substances per- et polyfluoroalkylées

Entré en vigueur le 5 mai 2025, un arrêté préfectoral interdit par principe de précaution la consommation de l'eau du robinet, à des fins de préparation des biberons et de boissons pour les personnes sensibles de 11 communes de l'Agglomération.

Les communes concernées sont : Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Neuwiller, Rosenau, Saint-Louis, Village-Neuf

Plus d'infos et Foire aux questions

Quelle est l'origine de la pollution ?

Les PFAS sont des polluants éternels, qui restent présents dans les milieux (eaux, sols, etc.) de nombreuses années. La pollution est liée à l'usage passé sur la plateforme aéroportuaire, de mousses anti-incendie contenant des PFAS, alors agréées et imposées par la réglementation. Depuis janvier 2017, l'Aéroport a cessé d'utiliser ces produits, mais la pollution n'a été découverte qu'en 2023. La contamination peut être expliquée par le sens d'écoulement de la nappe phréatique, les puits impactés étant situés en aval de l'aéroport.

Pourquoi ces 11 communes ?

Ces communes sont alimentées par des puits d'eau potable qui présentent des teneurs en PFAS supérieures à 0.1 microgramme par litre (future norme réglementaire applicable au 12 janvier 2026). Les autres communes de l'Agglomération ne sont pas concernées car elles sont alimentées par des puits qui ne sont pas impactés par les PFAS.

Une prise en charge est-elle prévue pour les personnes sensibles ?

Oui. Par délibération du Conseil de Communauté du 14 mai 2025, Saint-Louis Agglomération met en place une aide de 80 € par personne sensible résidant dans l'une des 11 communes concernées. Cette aide, représentant un coût de 280 000 € pour SLA, sera versée en une seule fois sous forme de chèques alimentaires. Elle vise à couvrir l'achat d'eau embouteillée pendant la durée d'application de l'arrêté préfectoral (du 5 mai au 31 décembre 2025), sur justificatifs.

ENVIRONNEMENT

Scarabée japonais : un nuisible à contenir d'urgence

Un foyer de scarabées japonais a été détecté en juillet 2024. Cet insecte invasif, extrêmement vorace, attaque plus de 300 espèces végétales. Présent à Bâle, il menace désormais notre territoire.

Objectif : le contenir. Face au risque de prolifération, une zone tampon a été mise en place par arrêté préfectoral. Elle comprend Saint-Louis, Huningue, Village-Neuf, Hégenheim, Hésingue et Neuwiller. Chaque geste compte. Agir maintenant, c'est éviter une infestation difficile à maîtriser demain.

Conséquence directe : il est important de ne pas mélanger les déchets verts aux déchets organiques dans les bacs verts. En effet, les déchets verts devront être finement broyés pour éviter la prolifération de scarabées japonais adultes. Si des déchets organiques étaient mélangés aux déchets verts, cela rendrait le broyage infaisable et engendrerait une impossibilité d'évacuer les déchets concernés.
Entre juin et fin septembre, les déchets verts ne peuvent pas sortir de cette zone tampon. La collecte est adaptée pour certaines zones des communes impactées, pour éviter toute dispersion des individus.

Retrouvez les nouvelles consignes de tri et plus d'informations sur notre site internet.

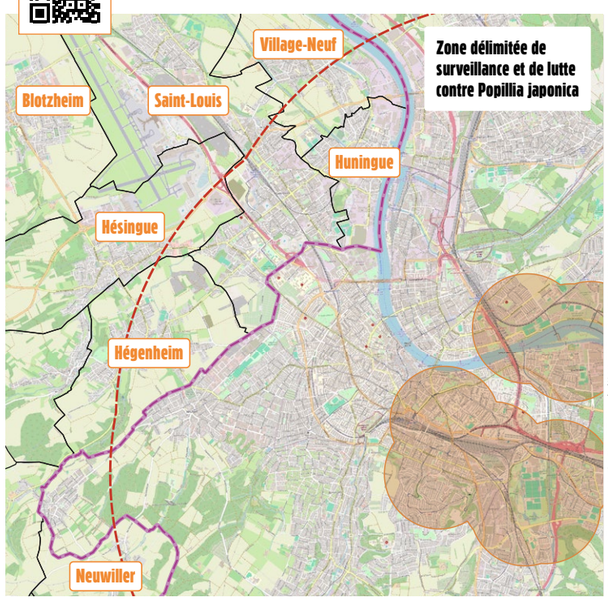

Source : DRAAF Grand Est – SRAL – juillet 2024 © OpenStreetMap

Zone infestée · Zone tampon · Frontière française · Communes

Le SAVIEZ-VOUS ?

Originaire du Japon, **Popillia japonica** a été repéré en Europe en 2014, en Italie, puis en Suisse. Sa population augmente rapidement. Les larves attaquent les racines des plantes herbacées, les adultes dévorent les feuilles, fleurs et fruits des végétaux. Son développement en fait une menace pour la biodiversité et les cultures locales.

Astuce pour le reconnaître : il a la taille d'un grain de café (8 à 10 mm).

DÉCHETS

Renforcer le tri en déchetteries

Saint-Louis Agglomération déploie la nouvelle filière REP[1] PMCB[2] avec l'éco-organisme OCAB pour mieux trier et valoriser les déchets du bâtiment. Objectifs : réduire leur impact environnemental et optimiser les coûts de traitement. Depuis le 1er avril 2025, quatre nouvelles filières sont mises en place :

- **Plâtre :** plaques et carreaux. Collecte à Bartenheim, Kembs, Sierentz et Village-Neuf.
- **Huisseries vitrées :** fenêtres et portes avec vitrage intact. Collecte sur rack, dans toutes les déchetteries.
- **Bois :** bois de construction, mobilier, objets de jardin/bricolage et jouets en bois. Collecte à Kembs, Sierentz et Village-Neuf.
- **Plastique rigide :** mobilier, objets de jardin et jeux en plastique. Collecte à Sierentz et Village-Neuf.

[1] Responsabilité Élargie des Producteurs

[2] Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment

ACTION PUBLIQUE

AGIR AUJOURD'HUI, **INVESTIR POUR DEMAIN**

Depuis 2020, les élus de Saint-Louis Agglomération se sont engagés dans la réalisation d'investissements structurants et veillent à préserver la qualité des services rendus aux habitants, alors que le contexte budgétaire se complique. Malgré une contribution exceptionnelle que les collectivités doivent verser à l'État en 2025 (voir p. 12), Saint-Louis Agglomération maintient le cap. Elle reste engagée pour l'avenir du territoire et de ses communes, tout en renforçant le lien avec les citoyens, souvent peu familiers de cette institution pourtant présente dans leur quotidien.

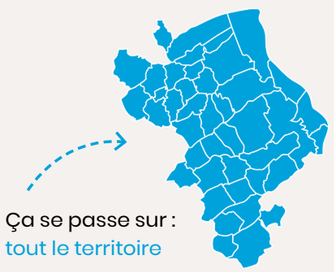

Ça se passe sur : tout le territoire

L'écologie en action

Sur le front de l'environnement, l'Agglomération est pleinement mobilisée. Avec déjà une première étoile du label « Territoire Engagé Transition Écologique » (label TETE), elle vise la deuxième, en poursuivant ses efforts pour consommer moins et produire mieux.

La nouvelle déchetterie à Blotzheim, appelée Recyparc du Liesbach, ouvrira ses portes le 1er octobre 2025. Cette déchetterie moderne comprendra notamment un espace de réemploi animé par une association d'insertion, un coin pédagogique pour les scolaires ou encore des cheminements simplifiés. Tout cela dans un objectif : limiter la quantité de déchets jetés et promouvoir le recyclage et le réemploi. Coût de l'opération : 4,4 M€, dont 1 M€ financé par l'État.

Côté énergie, l'Agglomération s'investit également. Le Plan solaire photovoltaïque avance. Objectif : produire localement, alléger la facture, gagner en autonomie et faire des surfaces urbanisées inexploitées (toits, parkings,...) un vrai levier de transition.

Les évolutions en matière de mobilité améliorent l'interconnexion des modes de transport, la lisibilité des trajets et la qualité de service. Elles renforcent l'usage des mobilités durables, avec plus de simplicité, de sécurité et de confort pour les habitants comme pour les visiteurs.

Plus d'infos

Ligne Freund :

CeA projet 5A3F :

Mobilités en mouvement

Les élus de Saint-Louis Agglomération ont souhaité encourager le développement des mobilités partagées. Ainsi, l'offre bus continue d'évoluer avec une montée en puissance du réseau. Les nouveaux terminus facilitent l'accès aux zones commerciales et développent la multimodalité. L'arrivée de la ligne transfrontalière 220 « Freund », reliant Lörrach à l'EuroAirport, vient compléter ce maillage.

Le covoiturage est également valorisé avec la plateforme *Blablacar Daily*. SLA a choisi de prendre en charge la majorité du prix du trajet pour chaque passager. Dès lors, la part passager n'est plus que de 0,50 € par trajet, tandis que le conducteur touche entre 2 € et 3 € par trajet et par passager, en fonction de la distance parcourue ! Il s'agit d'une démarche vertueuse, que ce soit pour les conducteurs ou pour les passagers.

Le projet 5A3F, porté par la Collectivité européenne d'Alsace et soutenu par SLA, a fêté sa 1re année en 2025. Il vise à fluidifier la circulation autoroutière fréquemment saturée. Pour une mobilité douce cohérente et complémentaire, Saint-Louis Agglomération renforce son maillage, afin de faciliter les déplacements du quotidien. Ainsi, depuis 2020, ce sont 13 km de pistes cyclables qui ont été créés. La vélostation, située à la gare de Saint-Louis, propose gardiennage et location de Vélos à assistance électrique, favorisant les trajets combinés.

Des espaces profitables pour le photovoltaïque

- **Station d'épuration de Village-Neuf**
- **Centre technique d'Attenschwiller**
- **HOLO3 à Saint-Louis**
- **Pépinière d'entreprises à Schlierbach**
- **À venir : toiture du Recyparc, site sportif et parking de la piscine à Village-Neuf, pôle de services Hagenthal-le-Bas.**

Pour encourager la découverte de son territoire, SLA s'est engagée dans la rénovation des panneaux de sentiers pédestres, afin de renforcer confort, orientation et valorisation patrimoniale.

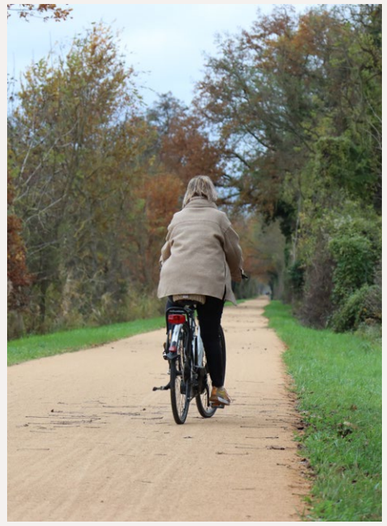

Agir pour la santé de tous

À Saint-Louis Agglomération, la santé est une affaire collective. Pour mieux répondre aux besoins des habitants, un Contrat Local de Santé a été élaboré avec l'Agence Régionale de Santé et de nombreux partenaires. Il a pour but de réduire les inégalités, améliorer l'accès aux soins, renforcer la prévention et le bien-vieillir. Saint-Louis Agglomération agit aussi sur le terrain en proposant des créneaux sport santé dans ses équipements, encadrés par ses propres agents, grâce au dispositif *Prescri'mouv*.

En 2020, pendant la crise sanitaire, les agents du service des sports ont prêté main-forte au centre de vaccination de Saint-Louis. Une mobilisation concrète de SLA au service de la santé de tous.

Un territoire qui cultive l'avenir

Avec son Projet Alimentaire Territorial, Saint-Louis Agglomération affirme une politique de développement rural ambitieuse. L'objectif ? Maintenir une agriculture locale dynamique et respectée, adaptée aux enjeux environnementaux, et capable de faire émerger de nouvelles vocations. Circuits courts, sensibilisation aux achats responsables, valorisation des produits du terroir : plusieurs actions concrètes ont été menées, dont la brochure *Cultivons le lien*, distribuée à tous les foyers.
La première édition des Fermes ouvertes en juin 2024, qui a attiré 1 500 visiteurs, a été reconduite cette année.

L'Agglomération cultive également l'avenir économique. En effet, SLA, c'est aussi un pôle d'innovation économique de premier plan, que ce soit avec la ZAC du Lys à Saint-Louis ou encore avec le Pôle Sciences de la Vie Sud Alsace à Huningue qui continue de se structurer. Il s'agit là d'une vraie volonté politique : rayonner, créer de la valeur et attirer les talents et les investissements dans un secteur stratégique.

Pôle Sciences de la Vie Sud Alsace à Huningue

=

200 M€

d'investissements industriels depuis 2019

2 000

emplois

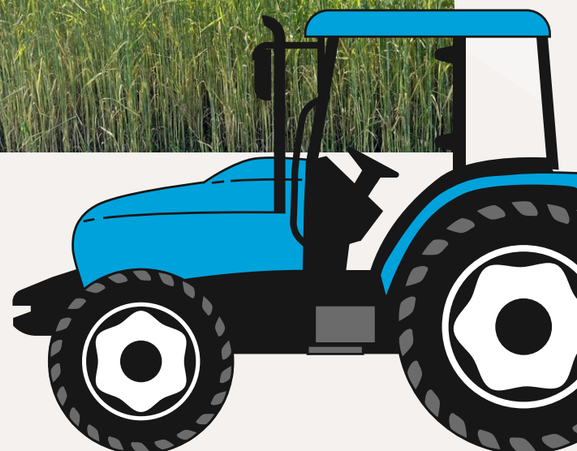

Des services plus proches

Moins de kilomètres, plus de solutions ! À Hagenthal-le-Bas, un nouveau pôle de services réunira bientôt l'antenne Eau & Assainissement, le Relais Petite Enfance et des services de proximité pour simplifier la vie des habitants de la partie sundgauvienne du territoire.

Par ailleurs, et depuis 2021, SLA s'est engagée dans la création d'Espaces France Services (EFS). À Sierentz et Ranspach-le-Bas, ces espaces accueillent chaque jour de nombreuses personnes, avec un accompagnement humain et sur-mesure.

Derrière ces avancées, une ambition claire : garantir à tous un service public efficace, durable et équitable.

Cela a également été l'objectif de la prise en main de la compétence Eau et Assainissement dès 2020 par l'Agglomération, qui permet une gestion unifiée, solidaire et performante : mutualisation des moyens, travaux structurants (nouveaux forages, réservoirs…) ou encore réduction des pertes.

LE FUTUR PÔLE DE SERVICES

760 m²
à l'emplacement de l'ancienne « Maison Wacker »

INVESTISSEMENT

4 M€
dont 1,30 M€ de subventions

ACCOMPAGNEMENTS EFS 2024

Sierentz :
5 967

Ranspach :
5 485

COMPÉTENCE

Un contrat de territoire **au service des familles**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un contrat entre Saint-Louis Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales pour structurer et améliorer les propositions de services à destination des familles. Elle découle directement de la Convention d'Objectif et de Gestion de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et permet d'adapter les actions aux besoins locaux en travaillant sur cinq axes prioritaires : petite enfance, parentalité, enfance-jeunesse, accès aux droits et animation de la vie sociale.

Soutenir la parentalité

Un Réseau Local Parents améliore les échanges et l'accompagnement des familles.

Faciliter l'accès aux services

Le développement d'outils comme l'Open Data contribue à simplifier les démarches des habitants, en améliorant l'accès aux droits.

Développer des espaces de vie sociale

La création de nouveaux lieux permet de favoriser l'entraide et la rencontre à l'échelle locale.

Mettre en place un service de la petite enfance

Mutualisation de ressources et projets dans un réseau intercommunal, tout en maintenant les compétences locales.

Former animateurs et directeurs

à l'activité « Environnement Nature » et à la détection de situations préoccupantes en réseau enfance-jeunesse.

2025 2029 2e CTG signée pour renforcer les actions

2 Open Data déjà créés pour guider les familles

4 chargés de coopération mobilisés

5 ans pour poursuivre la concrétisation des projets

+de **50** actions

Retrouvez toutes les actions et données sur le portail Open Data

LE BUDGET 2025

L'élaboration du budget permet de planifier et de prioriser les actions qui répondent aux besoins des habitants. En tenant compte des projets en cours, des investissements nécessaires et des contraintes financières, elle garantit un service public de qualité. Pour 2025, le budget devra également intégrer des ajustements liés au Dilico. Ainsi, tout en poursuivant nos engagements en matière de développement et de services, nous devons faire preuve de responsabilité et d'anticipation face à ces nouvelles exigences.

Qu'est-ce que le Dilico ?

Le Dilico, ou dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, est une mesure introduite par la loi de finances 2025. Elle a pour but de répondre aux difficultés budgétaires rencontrées par l'État en demandant aux collectivités locales d'adapter leur budget. L'État a ainsi créé un fonds de réserve de 1 milliard d'euros destiné aux collectivités. Ce fonds est alimenté exclusivement par les contributions des plus de 2 000 collectivités concernées au cours de l'année 2025.

50 %
des dépenses en fonctionnement et reversement aux communes

Près de
18 M€
consacrés aux actions pour l'environnement

Plus de
10 M€
pour le transport et les mobilités durables

1,7 M€
de soutien au territoire par des subventions

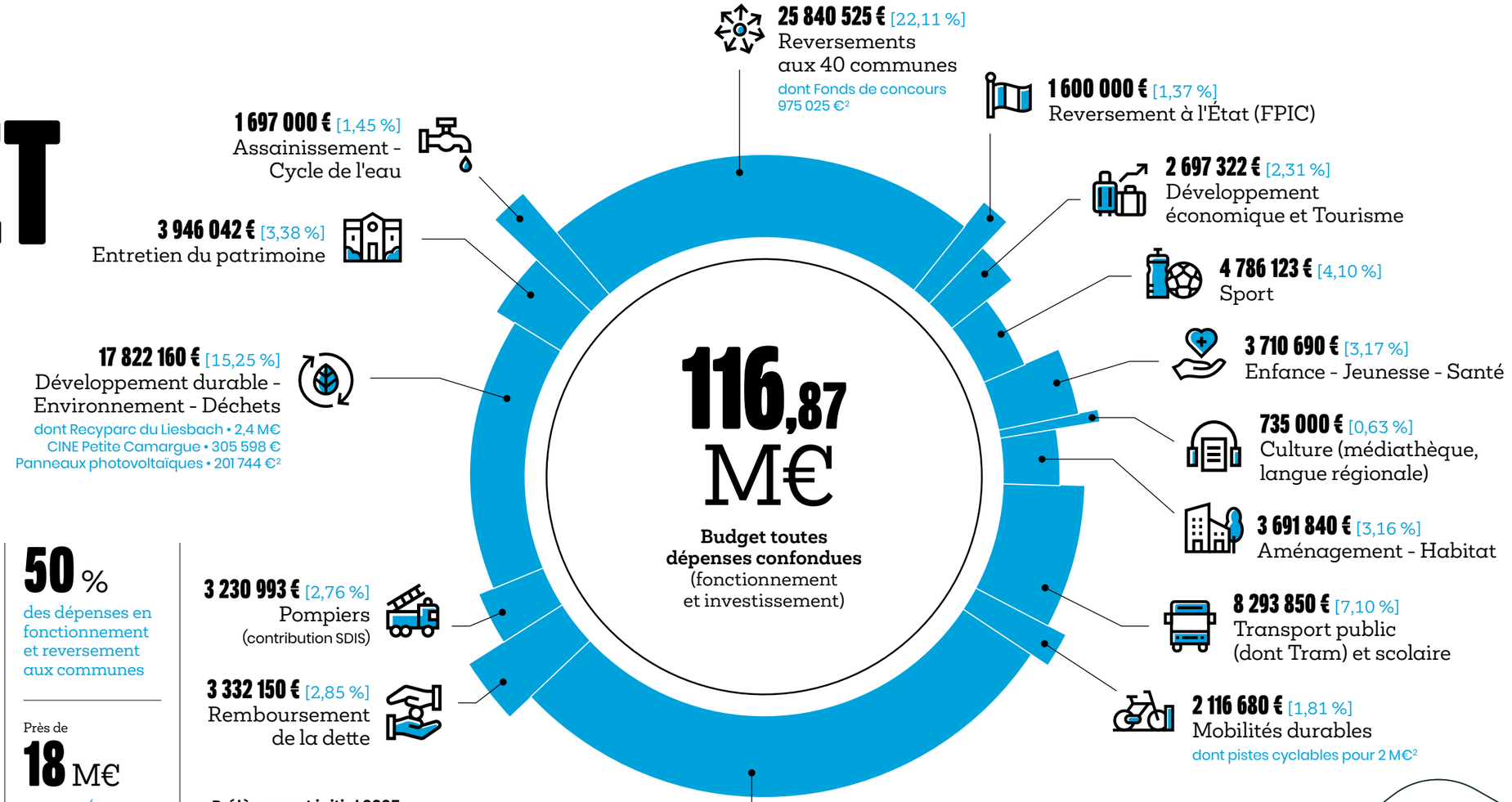

- **Prélèvement initial 2025 :** les communes et les EPCI contribuent à hauteur de 500 M€, les départements et les régions contribuent également à même hauteur.
- **Reversement ultérieur :** au cours des trois années suivantes, entre 2026 et 2028, les collectivités contributrices recevront un retour de 90 % de leur contribution initiale. Les 10 % restants seront redistribués au travers de dispositifs nationaux de péréquation[1].

Cela signifie que les collectivités devront composer avec une contrainte financière supplémentaire jusqu'en 2028. Pour Saint-Louis Agglomération, cette mesure représente 1 095 705 € de prélèvement sur ses recettes. Le Dilico impose une gestion financière plus prudente.

[1] La péréquation consiste à égaliser les situations. Elle doit atténuer les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

[2] d'affectation budgétaire 2025 pour les investissements du Plan Pluriannuel d'Investissement

Délibérément UTILE

Les réunions institutionnelles comme le Conseil communautaire peuvent paraître formelles, mais elles influencent notre quotidien. Ici, nous vous partageons les décisions qui font bouger le territoire : projets, services, cadre de vie… Des infos utiles, concrètes et proches de vous !

Saint-Louis Agglomération prolonge l'aide à l'achat de vélo en 2025

Depuis 2019, 2 860 habitants ont déjà pu en bénéficier pour s'équiper. L'aide peut atteindre 200 € pour un vélo électrique ou cargo, et 100 € pour un vélo classique, dans la limite de 50 % du prix TTC (avec prix plafonds). L'achat doit se faire dans un magasin de l'Agglomération, pour un vélo neuf ou d'occasion. Une seule demande est acceptée par foyer. Ce dispositif soutient une mobilité plus durable et accessible à tous.

Conseil de Communauté du 26 février 2025 – unanimité

Stabilité des taux d'imposition pour 2025

Le Conseil de Communauté a voté **le maintien des taux d'imposition** locaux pour 2025. Ces taxes financent les services publics et les infrastructures locales.

Conseil de Communauté du 26 mars 2025 • unanimité

Libellé de la taxe	Taux 2025
Taxe d'habitation (TH)	7,20 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	5,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	10,45 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24,85 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	11,83 %

Sécurité renforcée pour les agents du tri et de la collecte

Saint-Louis Agglomération a été sélectionnée pour un financement de 235 000 € du Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) afin de réduire les risques professionnels des agents du tri et de la collecte des déchets. Le projet, déployé sur deux ans, prévoit un diagnostic terrain, un plan d'actions ciblé et un suivi rigoureux. Objectif : améliorer la sécurité et les conditions de travail face aux troubles musculo-squelettiques, aux risques chimiques et aux interactions avec le public.

Conseil de Communauté du 26 février 2025 • unanimité

Écoparc 3i : signature d'une promesse de vente

Saint-Louis Agglomération a signé une promesse de vente avec le consortium Brownfields/Caisse des Dépôts et de Consignation sur le secteur du « Technoport » désormais appelé « EcoParc 3i » pour un terrain d'environ 70 ha situé à Hésingue et Saint-Louis. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement économique du secteur.

Conseil de Communauté du 26 mars 2025 • 66 voix pour / 1 abstention

Retrouvez toutes les délibérations sur le portail Open Data

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

Pour avoir la « main verte », même sur mon balcon

Même sur un balcon, chaque plante compte : en végétalisant de petits espaces, je crée des refuges pour la biodiversité en ville. Varier les espèces, les couleurs et les senteurs, offre à chaque espèce animale un habitat riche et accueillant, même sur un espace réduit.

Je ne laisse pas mon chat s'attaquer aux espèces sauvages. Je choisis de le faire stériliser pour réguler la population de chats errants, je limite ses sorties nocturnes et je l'occupe avec des jeux.

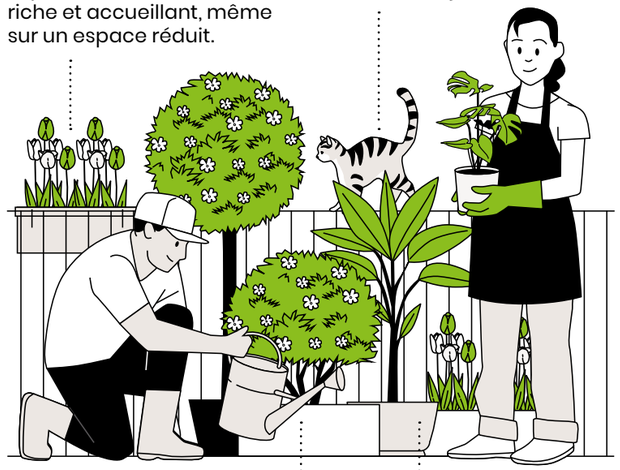

J'opte pour des plantes locales mieux adaptées au climat.

J'installe des abris ou nichoirs en hauteur (notamment pour les chauves-souris), petits havres de paix pour les animaux.

Je prends soin des sols grâce au paillage et au compost.

Je me renseigne pour mes plantations : certaines plantes exotiques envahissantes menacent la biodiversité en supplantant les espèces locales. Avant d'acheter, mieux vaut s'interroger : 36 espèces sont déjà interdites en France, et d'autres restent à surveiller.[1]

[1] https://especes-exotiques-envahissantes.fr/base-documentaire/liste-despeces/

[2] https://www.conservatoire-sites-alsaciens.eu/wp-content/uploads/2021/03/2012_05_07_Arrete_pref_Haut-Rhin_Haies.pdf

LE CHIFFRE

-24 %

d'oiseaux communs nichant dans les haies

entre 1989 et 2021 pour 73 espèces d'oiseaux observées.

Au quotidien, comment agir dans mon jardin ?

En France, les jardins privés couvrent 1 million d'hectares. Les haies jouent donc un rôle clé pour offrir un refuge à la biodiversité. Planter des haies vives composées d'essences locales (aubépine, charme, noisetier, prunellier…) favorise cet écosystème, contrairement au thuya, sans intérêt écologique (pas de baies pour nourrir les oiseaux, etc.).

À savoir : Il est conseillé aux particuliers de ne pas tailler ou détruire les haies durant la période de nidification des oiseaux à savoir du 15 mars au 31 juillet.[2] L'usage de désherbants chimiques est prohibé toute l'année.

Tous les conseils pratiques sur : jeplantemahaie.fr et haies-vives-alsace.org

Trame Verte et Bleue

Instaurée par les lois Grenelle (2009-2010), la Trame Verte et Bleue est une démarche qui favorise la nature dans toute sa diversité en restaurant les continuités écologiques. En 2022, Saint-Louis Agglomération a coordonné une candidature à un appel à projets régional, permettant à six communes d'agir concrètement pour la préserver.

DÉVELOPPEMENT RURAL

Du blé ancien pour un pain d'avenir

Et si manger du pain, c'était aussi un geste pour la planète ? À l'initiative de Saint-Louis Agglomération, une expérimentation collective réunit agriculteurs, meuniers et boulangers pour créer une filière de pain 100 % locale, du champ à la boulangerie. L'idée : semer des variétés anciennes de blé, plus rustiques et résistantes face aux maladies. Moins gourmandes en traitements chimiques ou en engrais minéraux, ces cultures favorisent la préservation de la qualité de l'eau, au cœur de l'engagement de la collectivité. Avec ce projet, le territoire teste le développement d'une filière alternative, respectueuse de l'environnement.

Un pain à haute valeur ajoutée

En 2024, deux boulangers ont réalisé les premières fournées du Rustique des Lys, un pain aux arômes singuliers et à haute valeur nutritionnelle. Son prix peut être un peu plus élevé, mais il rémunère le travail des producteurs, soutient des pratiques vertueuses et contribue à une alimentation locale de qualité.

En 2025, cinq agriculteurs poursuivent l'aventure. Un engagement commun : ne pas recourir au désherbage chimique et privilégier la méthode mécanique. Le projet implique des exploitations conventionnelles mais a vocation à inclure également des fermes en agriculture biologique. Une façon d'apprendre ensemble, de valoriser les savoir-faire du territoire et d'ouvrir la voie à une filière durable, ancrée dans les sols… et dans les consciences.

ENVIRONNEMENT

Agir pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement

Saint-Louis Agglomération s'engage, aux côtés des exploitants, pour une agriculture qui protège la ressource en eau.

Saint-Louis Agglomération déploie depuis 2022 des Contrats de Solutions Territoriaux (CST) sur 4 aires d'alimentation de captage (Knoeringue, Blotzheim, Ranspach-le-Haut et Wentzwiller/Folgensbourg), mobilisant acteurs locaux et agriculteurs autour de l'eau et de la protection des captages en milieu rural.

Des actions concrètes sur le terrain

Avec l'aide de la Chambre d'agriculture Alsace, la mise en place des CST permet de créer des plans d'action spécifiques visant à réduire l'utilisation de produits chimiques dans les champs :

- Cultures à faible impact : des pratiques agricoles qui utilisent moins ou pas de produits chimiques, comme l'agriculture biologique ou le maintien de zones enherbées.
- Adaptation des désherbages : méthodes évitant certains produits nocifs et réduisant sensiblement les quantités appliquées.
- Documents techniques : amélioration des pratiques par des conseils et des recommandations aux agriculteurs.
- Démonstrations de matériel : avec des équipements innovants qui réduisent l'utilisation d'herbicides.

Ensemble, grâce à ces actions concrètes et à la coopération entre la collectivité et les agriculteurs, il est possible de protéger les captages d'eau en milieu rural.

26
exploitants agricoles impliqués pour près de
2 949 ha

-47 %
sur les 4 captages
(quantité de substances actives herbicides entre 2018 et 2024, en moyenne triennale)

« Notre exploitation, certifiée HVE 3 en 2022, a toujours favorisé les démarches agro-environnementales, avec plus de 40 % de surface en prairies et luzerne sans traitement chimique. Nous avons récemment souscrit au contrat PSE de Saint-Louis Agglomération pour renforcer nos efforts."

Gaec Butsch
Ranspach-le-Haut

Des résultats encourageants

Depuis 2018, une diminution de l'utilisation d'herbicides sur les captages prioritaires prouve l'engagement des agriculteurs pour protéger l'eau. Afin d'encourager ces bonnes pratiques, avec l'aide de l'Agence de l'Eau, Saint-Louis Agglomération a mis en place un système pour les agriculteurs : les Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Ce dispositif soutient financièrement les exploitants qui adoptent des méthodes respectueuses de l'environnement.

Ça s'est passé ici !

Installation de panneaux

pour valoriser l'engagement de 26 exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'eau.

Plan alimentaire territorial

Ouverture du centre nautique Pierre de Coubertin !

Jusqu'au 7 septembre, tous les jours de 10 h à 19 h 30 et dès 7 h 30 les mardis et vendredis.

LE BON PLAN

LE BILLET BLEU
qui inclut l'A/R en bus ou tram (France), l'entrée et un stationnement gratuit au P+R de la gare de Saint-Louis.

Rendez-vous à venir

Sport en Fête

DIMANCHE 22 JUIN

Activités sportives, initiations, démonstrations et shows pour toute la famille !

Centre Nautique Pierre de Coubertin
4 rue Saint-Exupéry, Saint-Louis
10 h à 18 h
03 89 67 11 21
centrenautique.sl@agglo-saint-louis.fr

Webinaire

MARDI 9 SEPTEMBRE ET JEUDI 20 NOVEMBRE

L'autopartage, une solution durable, mais surtout économique et confortable !

Découvrez les atouts de la voiture partagée, apprenez le fonctionnement de Citiz et posez toutes vos questions.

13 h à 13 h 30
forms.office.com/e/sE4fRc4EPm

ENGAGÉ POUR LA TERRE

Agriculteur à Knoeringue et élu local depuis 30 ans, Patrick Groelly agit pour une agriculture respectueuse de l'environnement. Il témoigne de son engagement pour préserver les sols du Sundgau.

« Réduire les intrants, c'est possible, mais ça demande de l'observation, du bon sens et d'accepter de prendre des risques pour faire évoluer nos pratiques. »

Patrick Groelly
Agriculteur à Knoeringue

M. E. : Quelles pratiques avez-vous fait évoluer pour aller vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement ?

P. G. : Le Sundgau est en zone vulnérable, donc faire évoluer nos pratiques est une nécessité. On réduit les intrants, on limite les produits, mais ça veut dire prendre des risques : il faut gérer la météo, la pousse, ajuster les doses bien en dessous des normes fabricants. C'est une démarche volontaire qui demande un vrai engagement. Dans les zones de captage précisément, nous avons mis en place des rotations de différentes cultures, pour diminuer les risques de pollution.

M. E. : Justement, parmi ces rotations, avez-vous pris part à l'initiative de Saint-Louis Agglomération autour du blé ancien ?

P. G. : J'ai découvert l'idée de blé ancien en cherchant une bonne farine pour faire mon pain. C'est une autre vision de l'agriculture : locale, en circuit court, avec l'envie de nourrir sainement. Ce blé rustique ne nécessite pas de fongicide, on désherbe mécaniquement, et la fumure est réduite de moitié. C'est un vrai test, un engagement plus qu'un calcul économique. L'idée, c'est de nourrir sans abîmer. Et si la filière prend, elle peut redonner un peu de vitalité à notre agriculture dans le secteur.

M. E. : Que permet cette collaboration entre agriculteurs et Agglomération ?

P. G. : Cette démarche montre qu'on peut avancer ensemble : l'Agglomération reconnaît et soutient nos efforts avec les PSE (Paiements pour Services Environnementaux). C'est du concret, du collectif. Les pratiques ont déjà beaucoup évolué, mais il reste à faire, notamment pour mieux faire comprendre nos métiers. Réduire les phytos, par exemple, c'est précis : on traite à la rosée, pas en cachette, mais quand la plante est la plus réceptive.